PASS JEUNES 54

NOUVEAU DISPOSITIF EN MEURTHE-ET-MOSELLE

LE DÉPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE, LA CAF DE MEURTHE-ET-MOSELLE ET L'ÉTAT PROPOSENT UNE AIDE FINANCIÈRE (SOUS CONDITIONS DE RESSOURCES) AUX JEUNES DE 6 À 16 ANS POUR LEUR INSCRIPTION À UNE ACTIVITÉ SPORTIVE, CULTURELLE OU DE LOISIRS.

POUR QUI ?

Les jeunes de **6 à 16 ans domiciliés en Meurthe-et-Moselle** dont les familles ont un quotient familial (QF) qui ne dépasse pas 650 €.
La famille reçoit, **au mois d'août 2019,** un courrier (notification de droit) l'informant du montant de l'aide pour son ou ses enfant(s).

Pour les QF de moins de 451 €
montant de l'aide unique : **100 €**

Pour les QF de 451 € à 550 €
montant de l'aide unique : **70 €**

Pour les QF de 551 € à 650 €
montant de l'aide unique : **50 €**

POUR QUOI ?

Pass Jeunes 54 est **valable pour toute activité régulière sportive, culturelle, de loisirs** (hors centre de loisirs, séjour de vacances et stages divers) à condition qu'elle soit encadrée et se déroule hors temps scolaire, sur une durée minimale de 3 mois.

*À noter : **si le coût de l'inscription est inférieur au montant de l'aide, le dispositif couvre la totalité des frais d'inscription. Le montant restant n'est pas utilisable.***

QUAND ?

Pass jeunes 54 est utilisable dès réception du courrier (notification de droit). L'inscription à l'activité choisie doit être effectuée **avant le 31 janvier 2020**.

COMMENT ?

C'est très simple : **en remettant le courrier** (notification de droit) **lors de l'inscription à l'organisateur** - partenaire du dispositif qui prend en compte immédiatement l'aide financière mentionnée.

COMMENT SAVOIR SI L'ASSOCIATION EST PARTENAIRE DE PASS JEUNES 54 ?

Les associations partenaires apposent **une affiche Pass Jeunes 54 dans leurs locaux.** S'il s'agit d'une association non partenaire, celle-ci peut demander son adhésion à Pass Jeunes 54 par le biais des contacts suivants :

passjeunes54@cdos54.fr
09 70 19 96 54

Imprimerie : PAQ CDS4 Y. Hudson - Illustrations Freepik.com - Imprimerie conseil départemental 54 - Juillet 2019

L'ACCÈS DES JEUNES DE 6 À 16 ANS AU SPORT ET À LA CULTURE

PASS JEUNES 54

Renseignements : passjeunes54@cdos54.fr ou 09 70 19 96 54

DÉPARTEMENT MEURTHE & MOSELLE

ALLOCATIONS FAMILIALES Caf de Meurthe-et-Moselle

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE